Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 24 (1895)

Heft: 8

Artikel: Histoire de l'instruction primaire dans le canton de Fribourg [suite]

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1039484

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 23.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

MM. les préfets de district, les inspecteurs scolaires, M. Pahud, membre de la Commission des Etudes, environ 40 ecclésiastiques, etc., etc.

M. Villard, instituteur, à Fribourg, donne lecture du procès verbal de la dernière réunion et des comptes qui bouclent par un boni de 191 fr. 70.

On fait circuler les urnes pour l'élection du nouveau Comité. C'est la Veveyse qui donnera l'hospitalité à notre prochaine réunion.

Un magnifique chant de circonstance : *Le départ du comte de Gruyères pour la Croisade,* est exécuté par l'excellente Société des instituteurs de la Gruyère sous l'habile direction de M. Bosson.

Le rapporteur, M. Dessarzin, instituteur à Charmey, donne ensuite lecture des conclusions de son travail. Ce travail a pour objet l'*Hygiène scolaire*. Il a paru dans le numéro de juin du *Bulletin pédagogique*

Tous les orateurs se sont plu à faire l'éloge de ce rapport. C'est avec raison, car il témoigne d'une connaissance approfondie de la question chez l'auteur, comme aussi d'un esprit clair et méthodique. *(A suivre.)*

HISTOIRE DE L'INSTRUCTION PRIMAIRE

DANS LE CANTON DE FRIBOURG

(Suite)

Les *révocations d'instituteurs* étaient fréquentes et en 1852, on décida que tout instituteur qui perdait sa place pour incapacité, etc., recevrait une fois pour toutes une indemnité de 40 fr.

Pour engager les instituteurs à la lecture des *revues pédagogiques,* le Conseil d'Etat décida d'abonner les instituteurs allemands qui le désireraient, à la *Schweizerische Schulzeitung*, qui paraissait à Zurich. En juin 1850, le Conseil d'Etat passa une convention avec le journal le *Confédéré* de Fribourg, par laquelle ce dernier s'obligeait à traiter fréquemment des questions pédagogiques, en échange de quoi, le Conseil d'Etat obtenait l'abonnement à prix réduit pour les instituteurs de langue française qui en manifesteraient le désir. Cette idée n'était pas heureuse, car le *Confédéré* occupait une position politique très accentuée à l'extrême gauche ; aussi, malgré le contrat, il ne traita pas plus que les autres journaux politiques des sujets scolaires ; vu l'époque mouvementée, il ne pouvait pas bien s'en occuper. Déjà à la fin de 1851, il fut décidé, « pour des motifs financiers », de cesser de payer l'abonnement.

La *Caisse de retraite*, fondée en 1836, reçut en 1851 de nouveaux Statuts qui furent approuvés par le Conseil d'Etat. Ils contiennent les dispositions nécessaires sur l'administration du capital, sur l'admission des membres, sur les payements et les pensions ; ils précisent les cas d'exclusion ou de compensation, les avantages assurés aux héritiers des membres ; ils contiennent des ordonnances au sujet de la capitalisation et l'emploi des fonds ; sur le contrôle des comptes, les devoirs et la compétence du Comité central, etc., etc. L'avoir de la Caisse au 31 décembre 1851 était de 29,729 fr. 57 cent., nouveau taux. Les pensions payées par la Caisse en 12 ans, depuis 1840 à 1851, s'élèvent à 14,269 fr.

Etaient obligés d'entrer dans la Société de la Caisse de retraite tous les instituteurs qui possédaient un brevet de 1re classe et étaient définitivement installés. Beaucoup d'instituteurs ne voyaient pas le but bienfaisant de cette institution et s'en tenaient éloignés ; aussi le Comité central et le Conseil d'Etat avaient beaucoup de peine à vaincre l'indifférence qu'on témoignait souvent.

Les *conférences trimestrielles d'arrondissement*, inaugurées par la loi de 1848, contribuèrent indubitablement aux rapports de confraternité entre les instituteurs, et eurent aussi une certaine valeur comme moyen de formation. Elles n'étaient cependant pas toujours fréquentées avec assiduité : le rapport de 1855 se plaint de la faible participation aux conférences et indique les moyens à prendre pour y remédier.

Un signe de l'activité intellectuelle et du zèle des instituteurs à se perfectionner à cette époque est l'institution d'une conférence cantonale facultative. La première réunion se tint à Fribourg, le 15 octobre 1850, et fut fréquentée par 130 instituteurs et quelques institutrices comme spectatrices. Plus tard, ces assemblées eurent lieu presque chaque année : le 25 août 1851, à Romont, avec 100 participants ; le 30 août 1852, à Bulle, avec 120 ; en 1853, à Estavayer, avec 150 (instituteurs et institutrices) ; en 1854, à Morat, avec 100 ; en 1855, à Fribourg, avec 118 ; en 1856, à Romont, avec 550. Cette dernière conférence fut visitée et présidée pour la première fois par le directeur de l'Instruction publique.

Le compte rendu de 1850 appelle l'assemblée tenue à Fribourg, le 15 octobre de cette même année, « une espèce de synode comme dans d'autres cantons, à l'exception de la compétence. » La conférence cantonale n'était prévue ni dans la loi, ni dans le règlement, elle n'avait, par conséquent, aucune autorité légale ; cependant, elle n'était pas sans influence sur la marche des affaires scolaires. Elle déterminait ordinairement les questions à traiter l'année suivante dans les conférences d'arrondissement. Pour l'année 1851-52, par exemple, les sujets furent les suivants :

1. L'exposé des avantages du : « Cours de langue du

P. Girard » sur les systèmes précédents. 2. L'instituteur doit-il rester étranger à la politique ? 3. Quelles remarques l'instituteur a-t-il à faire au sujet de la loi du 15 septembre sur l'éducation ? 4. De quelle manière l'instituteur peut-il être utile a la contrée où il travaille sous le rapport économique et matériel ?

Les *cours de répétition pour les instituteurs,* prescrits par la loi, avant 1848 la seule « Ecole normale », c'est-à-dire école de formation des instituteurs, furent régulièrement tenus. Déjà en 1848 nous en trouvons deux, les premiers depuis 1844 ; un pour les institutrices, l'autre pour les instituteurs catholiques allemands.

Le premier, sous la direction de la « citoyenne Droz », d'Yverdon, et du « citoyen Pasquier », inspecteur scolaire, dura du 1er septembre au 30 octobre 1848. Mlle Julie Droz donnait l'enseignement de la pédagogie, de la langue française, de l'histoire sainte, de l'histoire naturelle, des travaux manuels. Les participantes, au nombre de 26, logeaient en ville où elles voulaient et reçurent à cette fin de l'Etat une indemnité mensuelle de 16 fr. (vieux taux). L'enseignement était donné au local de l'école des filles appelé « Académie » *(Convict actuel).* Une école-modèle de 50 enfants était à la disposition du cours.

Le cours de répétition allemand eut lieu dans les bâtiments du couvent des Augustins ; il fut dirigé par M. Schærly. 20 instituteurs et 8 candidats y prirent part. Il dura aussi six semaines.

Le premier cours pour les instituteurs français dura du 1er septembre au 15 octobre 1849. Il fut fréquenté par 200 participants de tout le corps enseignant en fonction, à l'exception des institutrices et des instituteurs allemands de la Singine qui avaient déjà été appelés l'année précédente. Les participants furent logés à la caserne de la Planche et étaient sous *la discipline militaire ;* l'enseignement leur était donné au Lycée et ils étaient toujours conduits par compagnies de la basse ville au local, et vice-versa La nourriture était aussi à la militaire. Le directeur du cours fut le directeur de l'Ecole cantonale, M. Daguet, aidé des inspecteurs scolaires et de plusieurs professeurs de l'Ecole cantonale. L'enseignement s'étendait aux branches suivantes : pédagogie, 4 heures par semaine ; histoire et constitution, 2 heures ; enseignement de la langue, 10 heures ; calcul, 5 heures ; chant, 3 heures ; histoire naturelle, 2 heures ; géographie, 2 heures ; *exercices militaires,* 2 heures. Les participants de langue française durent apporter les livres suivants : 1. Un dictionnaire ; 2. Cours éducatif du P. Girard ; 3. Introduction au cours éducatif ; 4. Immler, *Recueil de chants,*

Les allemands : 1. Scherr : *Sprachlehre;* 2 Scherr *Reallesebuch ;* 3. Scherr : *Rechnungsbuch ;* 4. Weber : *Gesænge.*

L'innovation scolaire la plus progressive de la période de 1848 fut l'établissement d'une *Ecole normale.*

En 1848, beaucoup d'instituteurs furent destitués; dès lors on s'efforça de faire de nouvelles recrues et la section pédagogique de l'Ecole cantonale fut aussitôt ouverte; l'année scolaire 1848-49, elle comptait déjà 24 élèves. Cependant, à cause de la grande pénurie d'instituteurs, on ne s'en tint pas strictement à la loi, et l'ordonnance exigeant pour l'obtention du brevet d'avoir terminé le progymnase de l'Ecole cantonale et deux années d'études à l'Ecole normale, ne fut pas rigoureusement observée. La plupart des candidats passaient de 1 à 2 ans au progymnase et 1 an dans la section pédagogique. Nous ne trouvons un second cours que dans l'année scolaire 1856-57, et en partie en 1850-51.

L'enseignement de la religion, français, comptabilité, histoire, géographie, dessin et arpentage, était suivi par les élèves de la section pédagogique réunis aux élèves du cours industriel; ils n'avaient comme leçons particulières que la pédagogie (3 à 5 heures par semaine), la méthode de l'enseignement de la langue (4 à 6 heures) et le calcul (2 à 4 heures). Depuis Pâques, ils fonctionnaient comme répétiteurs et sous-maitres dans les écoles primaires de la ville; de sorte qu'à proprement parler, la durée du temps des classes de l'Ecole normale était raccourci de plus de demi-an et que le temps complet de la formation des instituteurs primaires durait d'un an et demi à deux ans et demi.

Le ménage de l'Internat, composé seulement des élèves de la section pédagogique, coûtait chaque année à l'Etat de 10,000 à 17,000 fr., suivant le nombre des élèves; en 1854, par exemple, 16,300 fr.; 1 fr. 14 cent. par tête et par jour; par année, 414 fr. 40 cent. En considérant le prix d'alors des denrées et la « table simple » dont parle le rapport officiel, c'est passablement élevé. La pension coûtait 180 fr. par an; mais les recettes étaient bien médiocres, car la *plupart des élèves* étaient entretenus gratuitement. C'était nécessaire pour attirer les gens; le nombre des élèves était de 10 à 30 : dans ce nombre, toutefois, sont compris, avec les élèves de la section pédagogique, ceux du progymnase (école secondaire ordinaire, avec deux cours) qui avaient l'intention d'entrer, les années suivantes, dans la section pédagogique.

Comme le manque d'instituteurs se faisait toujours sentir dans le district allemand, on ouvrit en 1854 une Ecole normale allemande, comme sous-division de la section pédagogique. Pendant les trois années de son existence (1854-1857), elle eut chaque année 5 ou 6 élèves. L'enseignement embrassait la religion, la pédagogie, l'allemand, le calcul et la géométrie, l'histoire suisse, la géographie, la tenue des livres, la calligraphie et le chant. Cette section comprenait un cours d'une année : l'Internat était commun avec les élèves français.

Cette organisation n'était, sans doute, pas parfaite, et déjà en mars 1852, et de nouveau en octobre 1854, surgit le projet réalisé plus tard de réunir l'Ecole normale et l'Ecole d'agricul-

ture, à Hauterive. Toutefois, malgré toutes les imperfections' ce cours d'instituteurs à l'Ecole cantonale, comparé à la situation précédente, c'est-à-dire à l'absence de tout établissement de formation, était un progrès marquant.

Pour les institutrices, on pourvut aussi, en 1848, à ce que huit aspirantes fussent envoyées, avec l'aide financier de l'Etat, à l'Ecole normale des filles de Lausanne. Plus tard, après l'ouverture de l'Ecole secondaire des filles de Fribourg, le troisième cours de cette Ecole forma en quelque sorte l'école professorale et la plupart des institutrices y reçurent leur formation.

L'ENSEIGNEMENT DES MATHÉMATIQUES

DANS LES COLLÈGES

(Suite)

Après avoir transcrit le programme de l'enseignement secondaire classique de France, traduisons le programme des gymnases de la Prusse.

VIe ou 1re année (4 heures par semaine). — Répétition des quatre opérations fondamentales sur des nombres entiers abstraits et concrets. — Unités de mesures. — Fractions décimales.

V^e ou 2e année (4 heures). – Divisibilité des nombres. — Fractions ordinaires. – Règle de trois par la réduction à l'unité.

IVe ou 3e année (4 heures). — Fractions décimales. — Règle de trois simple et composée avec nombres entiers et fractionnaires. (Problèmes tirés de la vie ordinaire). — Planimétrie : les lignes droites, les angles et les triangles.

IIIe B. ou 4e année (3 heures). — Algèbre : les quatre premières opérations sur les monômes et les polynômes en se bornant au strict nécessaire. Equation du premier degré à une inconnue.

Géométrie plane : Parallélogramme. La circonférence, première partie.

IIIe A. ou 5e année (3 heures). – Algèbre : Equation du premier degré à une et plusieurs inconnues (dans les exercices, tenir compte des fractions). Puissances avec exposant entier et positif. — Notions fondamentales sur les racines.

Géométrie plane : théorie de la circonférence, 2e partie. Mesures des aires. Principes fondamentaux des figures semblables.

IIe B. ou 6e année. Algèbre. — Equation du deuxième degré à une inconnue. Définition des puissances à exposants négatifs et fractionnaires. Logarithmes. Calcul avec les tables à cinq